

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	10 février 2016	<b>Nombre de conseillers communautaires</b> En exercice: <b>50</b> Présents : <b>36</b> Votants : <b>49</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	10 février 2016	

**Séance du 17 février 2016**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-sept février deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER, Mme Evelyne LALOYAUX,

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Nicolas SORET,  
M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE,  
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,  
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,  
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,  
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Jean-Yves MESNY,  
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Jean PARMENTIER,  
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Mohammed BELKAID,  
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ,  
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,  
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,  
M. Laurent CHAT, suppléé par Mme Evelyne LALOYAUX,  
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,  
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER,  
Mme Laure FARO,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** Conventions à renouveler avec Récyclum/OCAD3E

**Objet : Conventions à renouveler avec Récyllum/OCAD3E**

**Vu** la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes du Jovinién,

**Vu** l'arrêté conjoint des Ministres chargés de l'Ecologie, de l'Industrie et des Collectivités Locales pris en application de l'article R.543-181 du Code de l'Environnement, par lequel OCAD3E a vu son agrément d'organisme coordonnateur renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

**Vu** l'arrêté conjoint des Ministres chargés de l'Ecologie, de l'Industrie et des Collectivités Territoriales pris en application des articles R.543-189 et 190 du Code de l'Environnement, par lequel Récyllum a vu son agrément renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en tant qu'éco-organisme pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers relevant de la catégorie des matériels d'éclairage visée aux 5<sup>o</sup> du II de l'article R543-172 du Code de l'Environnement jusqu'au 14 août 2018 et aux 3<sup>o</sup> du III de ce même article ensuite,

**Vu** l'arrêté du 13 juillet 2006 qui définit toutes les lampes, à l'exception des lampes à filament, comme des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Jovinién encourage le traitement et le recyclage des lampes usagées,

**Considérant** que ces éco-organismes apportent des soutiens financiers ainsi qu'un accompagnement technique (mise en place de conteneurs spécifiques) et méthodologique à la communication,

**Considérant** que la signature des conventions Récyllum/OCAD3E n'entraîneront pas de contraintes complémentaires pour la Communauté de Communes du Jovinién,

**Considérant** que les conventions sont signées pour 6 ans (2015 à 2020)

**Vu** la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 4 février 2016

**Vu** l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTTE** la signature des conventions Récyllum/OCAD3E,

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer lesdites conventions.



Date de réception  
par la Préfecture : 1er Mars 2016

date de publication : 2 Mars 2016